

Recommandations et prescriptions

mai juin	Information et recommandation	Alerte	O ₃
	Secteur agricole :	Secteur agricole :	
x	Décaler dans le temps les travaux de fertilisation, d'épandage et de labours	Les travaux de fertilisation, d'épandage et de labours sont interdits.	x
	Secteur résidentiel et tertiaire :	Secteur résidentiel et tertiaire :	
x	Il est recommandé de réduire la vitesse des véhicules automobiles	Conformément à l'article R.413-2 du code de la route, la vitesse maximale autorisée est respectivement de 70 km/h et de 90 km/h sur les voiries où elle est habituellement limitée à 90 km/h et 110 km/h ;	x
x	Tous les travaux d'entretien extérieurs sont déconseillés dès lors qu'ils mettent en œuvre des moteurs thermiques ;	Tous les travaux d'entretien extérieur, jardinage notamment, sont interdits dès lors que ces travaux mettent en œuvre des moteurs thermiques ;	x
x	L'utilisation des barbecues à combustible solide est déconseillée	L'utilisation des barbecues à combustible solide est interdite	x
x	Il est déconseillé, lors de travaux d'entretien, ou de nettoyage d'utiliser des produits à base de solvants organiques	Il est interdit, lors de travaux d'entretien, ou de nettoyage d'utiliser des produits à base de solvants organiques (white-spirit, peinture, vernis décoratifs, produits de retouche automobile...)	x

